NATIONS UNIES

S

Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2659
11 février 1986

FRANCAIS

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mardi 11 février 1986, à 11 heures

Président :	M. ADOUKI	(Congo)
Membres :	Australie	M. FARMER
	Bulgarie	M. TSVETKOV
	Chine	M. LI Luye
	Danemark	M. BIERRING
	Emirats arabes unis	M. AL-SHAALI
	Etats-Unis d'Amérique	M. OKUN
	France	M. BROCHAND
	Ghana	M. GBEHO
	Madagascar	M. RABETAFIKA
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. GORE-BOOTH
	Thaïlande	M. KASEMSRI
	Trinité-et-Tobago	M. MOHAMMED
	Union des Républiques socialistes soviétiques	M. SAFRONCHUK
	Venezuela	M. AGUILAR

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 12 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION EN AFRIQUE AUSTRALE

LETTRE DATEE DU 29 JANVIER 1986, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU SOUDAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES (S/17770)

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le représentant du Togo à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Kouassi (Togo) prend place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément à la décision prise à la 2652ème séance, j'invite le Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et les autres membres de la délégation du Conseil à prendre place à la table du Conseil de sécurité.

Sur l'invitation du Président, M. Lusaka (Zambie), Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, et les autres membres de la délégation du Conseil prennent place à la table du Conseil.

Le PRESIDENT : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite les représentants de l'Afghanistan, de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, du Botswana, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, du Guyana, de l'Inde, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Mozambique, du Nicaragua, du Panama, de la République arabe syrienne, de la République démocratique allemande, de la République islamique d'Iran, de la République-Unie de Tanzanie, du Sénégal, du Soudan, de la Yougoslavie, de la Zambie et du Zimbabwe à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Zarif (Afghanistan), M. von Schirnding (Afrique du Sud), M. Djoudi (Algérie), M. de Figueiredo (Angola), M. Legwaila (Botswana), M. Velazco San José (Cuba), M. Badawi (Egypte), M. Dinka (Ethiopie), M. Karran (Guyana), M. Verma (Inde), M. Azzarouk (Jamahiriya arabe libyenne), M. Dos Santos (Mozambique), M. Icaza Gallard (Nicaragua), M. Samudio (Panama),

M. El-Fattal (République arabe syrienne), M. Hucke (République démocratique allemande), M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran), M. Foum (République-Unie de Tanzanie), M. Sarré (Sénégal), M. Birido (Soudan), M. Golob (Yougoslavie), M. Ngo (Zambie), et M. Mudenge (Zimbabwe) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre du représentant du Nigéria dans laquelle il demande à être invité à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisque je n'entends pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Garba (Nigéria) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen du point inscrit à son ordre du jour.

M. LI Luye (Chine) (interprétation du chinois) : L'année dernière, nous avons examiné à plusieurs reprises, au Conseil de sécurité, la question de la sécurité et de la stabilité en Afrique australe, et nous avons entendu les déclarations de représentants de nombreux pays. Le Conseil a adopté en conséquence des résolutions. Que s'est-il produit par la suite? Nous avons assisté à l'aggravation persistante de la situation en Afrique australe ainsi que de la sécurité et de la stabilité des pays de la région qui se trouvent sous la menace constante du régime raciste d'Afrique du Sud. Cette évolution a constitué une menace pour la paix et la sécurité internationales et suscité une vive préoccupation pour la communauté internationale.

Quelle est la cause profonde de l'instabilité en Afrique australe? La réponse à cette question est évidente pour tous. Je partage pleinement l'opinion des nombreux représentants qui m'ont précédé et qui ont dit que la cause fondamentale de la situation pertubée de l'Afrique australe réside dans le maintien, par les autorités sud-africaines, de la politique d'apartheid à l'intérieur du pays et de la politique d'agression contre d'autres pays. Pourtant, M. P. W. Botha, président

M. Li Luye (Chine)

de l'Afrique du Sud, nous a dit dans son discours du 31 janvier que l'aggravation de la situation en Afrique australe était le résultat d'une "menace armée accrue" contre l'Afrique du Sud. Il semblait dire que ceux qui devraient être condamnés n'étaient pas les autorités de l'Afrique du Sud mais leurs voisins. Chacun sait que les autorités sud-africaines poursuivent une politique visant à déstabiliser les pays voisins. Que n'importe lequel d'entre eux s'oppose à la politique d'apartheid de l'Afrique du Sud et à son occupation illégale de la Namibie, celle-ci ne manquera pas d'exercer des pressions et de perpétrer des actes de déstabilisation contre eux par le biais de moyens politiques, militaires et économiques.

M. Li Luye (Chine)

Depuis l'année dernière, l'Afrique du Sud a, à plusieurs reprises, envoyé des troupes en Angola, au titre de prétendues opérations de reconnaissance ou de poursuite des organisations de libération de la Namibie, faisant de nombreuses victimes parmi la population civile. Sous prétexte de vouloir frapper les membres des mouvements de libération sud-africains, ce régime a eu le front d'envoyer des commandos à l'assaut de Gaborone, la capitale du Botswana, et de Maseru, la capitale du Lesotho, causant la mort de personnes innocentes. Il a déployé quantité de troupes le long de sa frontière avec le Zimbabwe, menaçant de déclencher une invasion armée. En outre, il a eu recours au blocus et au chantage économiques pour essayer de réduire ses voisins à capituler. Vivant sous la menace d'agression par le régime raciste sud-africain, les Etats de première ligne africains nouvellement indépendants et d'autres pays d'Afrique australe ne connaissent aucune sécurité. En bref, les autorités de l'Afrique du Sud foulent aux pieds de manière flagrante les principes de la Charte des Nations Unies et les normes régissant les relations internationales et sapent la paix et la stabilité de la région.

Le régime raciste d'Afrique du Sud essaie autant qu'il peut de justifier sa politique d'agression, affirmant que ses invasions ont pour but de combattre le terrorisme. C'est tout simplement confondre le bien et le mal. Chacun sait que, en vue de défendre le gouvernement réactionnaire de l'apartheid, les autorités de l'Afrique du Sud n'hésitent pas à recourir massivement à ses forces militaires et policières pour réprimer la lutte du peuple sud-africain, faisant ainsi règner la terreur. Face à la persécution sans merci exercée par les autorités sud-africaines, un grand nombre de Sud-Africains ont fui leur terre natale pour chercher refuge dans les pays voisins. Les pays concernés les ont autorisés à s'y installer à titre humanitaire. Leur attitude est conforme aux dispositions des conventions internationales pertinentes. En vue d'empêcher les pays voisins d'accueillir ces innocents réfugiés, les autorités sud-africaines sont allées jusqu'à poursuivre ces derniers au-delà de leurs frontières, essayant de les massacrer, et elles ont effectué des opérations de subversion et d'incursion militaire contre les pays d'accueil. Tous ces actes des autorités racistes de l'Afrique du Sud prouvent amplement que la politique qu'elles poursuivent est plus terroriste que le terrorisme. L'histoire montrera que, si l'on veut éliminer le

M. Li Luye (Chine)

terrorisme en Afrique australe, le système de l'apartheid des autorités sud-africaines devra être éliminé, étant donné qu'il est à l'origine du terrorisme qui règne dans cette région.

La paix et la stabilité en Afrique australe sont ce à quoi aspirent ardemment les peuples de la région et ce que réclament unanimement les peuples du monde. Les Etats de première ligne et les autres pays d'Afrique australe ne cessent de déployer des efforts à cette fin. Afin de priver les autorités sud-africaines de tout prétexte d'invasion, certains pays ont conclu des accords avec l'Afrique du Sud, en vue d'empêcher que leurs territoires respectifs ne soient utilisés pour lancer des attaques contre les pays voisins. Mais les autorités sud-africaines ont interprété cette attitude sincère et tolérante comme autant de signes de faiblesse. Récemment, elles ont avancé une proposition de création d'un prétendu mécanisme permanent conjoint, en vue de prendre en mains les affaires de sécurité en Afrique australe, allant jusqu'à menacer que, si cette proposition était ignorée ou rejetée, elles prendraient des mesures efficaces de légitime défense. Pour dire les choses carrément, la proposition des autorités sud-africaines a tout simplement pour but de conférer un caractère légitime à leur ingérence gratuite dans les affaires intérieures des pays voisins et de trouver des prétextes à leurs incursions armées dans ces pays. Cette proposition est encore plus criminelle que l'intention déclarée d'instaurer la paix en Afrique australe.

La délégation chinoise estime que si les autorités sud-africaines désirent sincèrement améliorer leurs relations avec leurs voisins, elles doivent renoncer à leur rhétorique hypocrite et donner la preuve de leur sincérité par des actes. Elles doivent cesser immédiatement leurs actes d'agression et leurs menaces contre leurs voisins, mettre fin inconditionnellement à leur occupation illégale de la Namibie et éliminer le système de l'apartheid. Sinon, quels que soient les efforts que puissent faire les autorités sud-africaines, elles ne parviendront jamais à arrêter la juste lutte du peuple sud-africain contre l'apartheid ni celle du peuple namibien pour son indépendance nationale.

M. AGUILAR (Venezuela) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, avant d'exposer la position du Gouvernement du Venezuela sur la question qui nous occupe et vu que c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis le début de son présent mandat, permettez-moi de vous féliciter très

M. Aguilar (Venezuela)

sincèrement et de vous offrir notre entière coopération dans l'exercice des nobles et importantes fonctions qui sont les vôtres, en votre qualité de Président du Conseil pour le mois en cours. La façon dont vous avez dirigé nos travaux en ce début de février, marqué par une intense activité, a révélé vos éminentes qualités et fait honneur à vous-même et à votre pays, le Congo, avec lequel le Venezuela ne cesse depuis de nombreuses années de coopérer de manière très constructive dans le cadre des Nations Unies. J'aimerais aussi remercier l'ambassadeur Li Luye, représentant permanent de la Chine, pour la manière remarquable dont il a présidé le Conseil pendant le mois de janvier dernier. Personnellement, je regrette de ne pas avoir eu l'occasion de travailler sous sa direction avisée.

Permettez-moi également de vous remercier, monsieur le Président, et de remercier les autres membres du Conseil des aimables paroles de bienvenue qui ont été adressées à ma délégation à l'occasion de son admission au Conseil et de sa toute nouvelle participation à ses travaux, ainsi qu'à mon adresse. C'est pour nous un grand honneur de travailler aux côtés de collègues aussi éminents, dont les bons voeux et les paroles d'encouragement nous engagent encore plus à déployer un surcroît d'efforts pour nous acquitter de la meilleure façon possible du noble mandat qui nous a été confié.

La convocation du Conseil de sécurité en vue d'examiner une fois de plus la situation en Afrique australe se justifie pleinement. Une série d'événements se sont en effet produits qui, individuellement et collectivement, exigent l'attention de cet organe.

Certes, la politique d'apartheid poursuivie par le Gouvernement de Pretoria, en dépit de la condamnation universelle dont cette politique fait l'objet et des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et d'autres organes des Nations Unies ainsi que de leurs institutions spécialisées, est essentiellement la cause des graves incidents survenus en Afrique australe ces derniers mois, incidents qui, cela ne fait aucun doute, mettent en danger non seulement la stabilité et le développement des Etats de la région mais la paix et la sécurité internationales.

Il est en effet évident que cette politique d'apartheid, qualifiée à juste titre de crime de lèse-humanité, ne pourrait actuellement être appliquée sans un appareil répressif prêt à employer les moyens les plus brutaux pour réprimer les mouvements légitimes de protestation de la majorité noire, humiliée dans sa dignité

M. Aguilar (Venezuela)

et privée de toute participation à la vie politique de son pays. A la suite de cette cruelle répression, le nombre de morts et de blessés augmente chaque jour, fait qui, à lui seul, exige non seulement la compassion mais l'attention urgente de la communauté internationale et de ce conseil en particulier.

Selon les chiffres qui ont été communiqués par d'autres membres du Conseil, plus de 1 100 personnes sont mortes depuis septembre 1984 et, au cours de 1985, 3 500 personnes environ ont été emprisonnées, dont un tiers seulement ont été relâchées.

M. Aguilar (Venezuela)

Cette politique de discrimination raciale, d'exploitation et de répression s'étend au territoire de la Namibie, que le Gouvernement de Pretoria continue d'occuper illégalement, en dépit des résolutions réitérées des organismes compétents des Nations Unies. A tous ces faits, qui révèlent l'obstination du Gouvernement de Pretoria, son mépris des principes et objectifs de la Charte et son indifférence à l'égard de l'opinion publique internationale, s'ajoute la politique agressive pratiquée par ce gouvernement contre les Etats africains voisins, qui font l'objet de toutes sortes de pressions et de menaces politiques, économiques et militaires qui portent atteinte à leur indépendance, à leur souveraineté et à leur intégrité territoriale. L'un des objectifs de cette politique d'agression, c'est d'obliger ces Etats à refuser asile aux Sud-Africains qui se voient obligés d'abandonner leur pays lorsqu'ils craignent à juste titre de subir des torts considérables, voire de perdre la vie, s'ils y restent, et qui, de toute évidence, ont droit au statut de réfugié et à la protection accordée à tout réfugié. Ces Etats se voient ainsi empêchés de s'acquitter de leurs devoirs élémentaires de solidarité et d'humanité ainsi que des engagements internationaux qu'ils ont contractés en la matière. Et pour exercer cette politique d'agression contre ses voisins, le Gouvernement de Pretoria utilise, dans certains cas, le territoire de la Namibie.

La position du Venezuela sur la situation en Afrique australe sous tous ses aspects est bien connue. Nous l'avons exposée à plusieurs reprises très clairement, dans toutes les instances où cette question a fait l'objet d'un examen et à chaque fois qu'elle a été soulevée. Je ne m'étendrai donc pas sur notre position à ce sujet.

Nous croyons utile, cependant, de rappeler les passages pertinents du discours qu'a prononcé le président de la République du Venezuela, M. Jaime Lusinchi, durant la quarantième session de l'Assemblée générale, le 30 septembre 1985, dans lequel il a déclaré que :

> "Au moment où nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et 37 ans après avoir signé la Déclaration des droits de l'homme, nous voyons que le régime raciste d'Afrique du Sud continue d'élever des obstacles pour juguler la volonté d'un peuple qui veut, comme il en a le droit légitime et humain, être maître de son propre destin.

M. Aguilar (Venezuela)

Le long emprisonnement de Nelson Mandela ne témoigne pas seulement de la ténacité d'un peuple vaillant et combatif, mais il est en même temps le triste symbole de l'incapacité de notre organisation de mettre fin à un problème de dimension universelle qui nous concerne tous.

Au bout de tant d'années de répression au profit d'intérêts et d'associations égoïstes qui ont compromis et rendu vulnérables la crédibilité et l'efficacité des Nations Unies, une action décisive et déterminante s'impose pour appliquer sans retard des sanctions effectives. Une solution définitive est nécessaire pour éliminer une fois pour toutes le racisme et les vestiges du colonialisme.

Nous constatons que certains gouvernements sont sur le point de prendre des mesures sélectives pour faire pression sur le gouvernement de Pretoria afin qu'il abandonne ses pratiques honteuses de ségrégation raciale. Toutefois, nous insistons sur le fait qu'une volonté ferme doit se faire jour parmi les amis si importants de l'Afrique du Sud pour que les sanctions soient véritablement efficaces et ne soient pas que de simples gestes de faible portée, qui ne servent qu'à encourager le gouvernement raciste à déployer avec la plus grande intensité son puissant appareil de répression. Rien ne doit nous retenir ni nous faire faire marche arrière dans notre lutte contre l'apartheid et la discrimination raciale.

Le problème de la Namibie est étroitement lié aux pratiques racistes institutionnalisées par l'Afrique du Sud. Nous regrettons infiniment que ce quarantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies se célèbre en l'absence de la délégation d'une Namibie libre. La vive obstruction faite à ce désir de la majorité écrasante des nations représentées ici a pris des formes multiples. Nous voudrions transmettre au peuple de la Namibie l'expression de notre solidarité et l'assurance de notre appui dans sa lutte pour exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance." (A/40/PV.14, p. 16 et 17)

Conformément à la déclaration du chef d'Etat du Gouvernement du Venezuela, qui reflète la position inébranlable de mon pays, notre délégation est prête non seulement à condamner dans les termes les plus sévères les politiques du Gouvernement de Pretoria dont nous avons parlé mais encore à appuyer l'application des mesures coercitives prévues au Chapitre VII de la Charte. A ce propos, il

M. Aguilar (Venezuela)

convient de ne pas oublier que la dette extérieure de l'Afrique du Sud la rend en ce moment vulnérable aux sanctions économiques qui pourraient ainsi se traduire en changements véritablement efficaces qui seraient apportés à ces politiques et non pas en simples promesses vagues de réformes futures.

En ce qui concerne la Namibie, le Venezuela réaffirme son appui à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, en faveur de laquelle mon pays, alors membre du Conseil, avait voté. Nous tenons également à réaffirmer notre position selon laquelle l'application de cette résolution ne saurait être liée à d'autres éléments qui lui sont étrangers.

La solution de tous ces problèmes c'est, de toute évidence, comme l'ont dit d'autres orateurs, l'élimination complète et définitive du système de l'apartheid. Car il est indéniable qu'un gouvernement qui, systématiquement et depuis plusieurs années, défie l'Organisation et toute l'humanité, ne jouit pas de beaucoup de crédibilité. En effet, les déclarations, recommandations, exhortations et résolutions de l'Organisation depuis sa création sont innombrables. Aussi, quelle foi peut-on accorder aux déclarations du président Botha, dont le Représentant permanent de ce gouvernement nous a parlé en détail, si ses affirmations générales et imprécises concernant la participation éventuelle de la majorité à la direction des affaires du pays sont presque immédiatement contredites par des faits aussi significatifs que la réprimande publique dont le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement de Pretoria a fait l'objet lorsqu'il a parlé de la possibilité de voir un jour un Noir à la présidence de l'Afrique du Sud.

Tout ce que prouvent ces déclarations, c'est que le Gouvernement de Pretoria est de plus en plus conscient de l'isolement que lui impose la majorité des pays et qu'il craint que des sanctions plus efficaces ne soient prises. Il est donc évident qu'il convient d'intensifier les pressions pour obtenir, grâce à des mesures coercitives, ce qui ne semble pas possible de réaliser par la raison et la persuasion. Il ne faut pas oublier non plus qu'en la matière le prestige et la crédibilité des Nations Unies sont en jeu.

Compte tenu de ce qui précède, ma délégation considère que le Conseil devrait adopter une résolution qui contienne les éléments suivants : premièrement, l'abolition immédiate du système de l'apartheid en tant que mesure indispensable pour établir une société multiraciale, pleinement démocratique, fondée sur

M. Aguilar (Venezuela)

l'autodétermination, sur le principe du gouvernement par la majorité et sur le libre exercice du suffrage universel par tous les groupes qui composent la population de l'Afrique du Sud; deuxièmement, la cessation de tous les actes de violence et de répression dirigés contre la population noire et contre tous les autres opposants de l'apartheid, la mise en liberté inconditionnelle de toutes les personnes emprisonnées ou détenues et celles dont la liberté fait l'objet de restrictions en raison de leur opposition à l'apartheid, et la levée de l'état d'urgence; troisièmement, la condamnation dans les termes les plus énergiques des menaces proférées contre les Etats de première ligne et d'autres Etats d'Afrique australe; quatrièmement, l'affirmation du droit des Etats de s'acquitter de leurs obligations internationales en ce qui concerne l'asile à accorder aux victimes de l'apartheid; cinquièmement, l'application de mesures coercitives appropriées.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant du Venezuela des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit et à l'endroit de mon pays.

M. SAFRONCHUK (Union des Républiques socialistes soviétiques) (interprétation du russe) : L'Afrique australe continue d'être un foyer de grave tension intertionale. Depuis longtemps, le régime raciste de Pretoria, s'appuyant sur l'aide d'Etats occidentaux et avant tout sur celle des Etats-Unis, perpètre des actes d'agression contre les Etats indépendants voisins, poursuit son occupation illégale de la Namibie, rompt constamment la paix et constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales.

M. Safronchuk (URSS)

Le régime raciste de Pretoria, confronté à l'opposition croissante de la majorité de la population sud-africaine à l'égard du système d'apartheid, a déclenché une répression sanglante à l'intérieur même de l'Afrique du Sud, pour tenter de maintenir un système inhumain depuis longtemps qualifié par les Nations Unies et la communauté internationale de crime contre l'humanité.

Dans ces conditions, il est tout à fait naturel que les pays africains aient saisi une fois encore le Conseil de sécurité de la question de l'Afrique australe et de la nécessité d'adopter rapidement des mesures pour mettre un terme à l'agression et au terrorisme d'Etat perpétrés par Pretoria contre les Etats africains voisins, de libérer la Namibie et d'abolir le système d'apartheid.

Nul n'ignore que la seule cause des actes criminels dans la région c'est le régime raciste d'Afrique du Sud. L'appui apporté aux actes de Pretoria dans l'ensemble de l'Afrique australe et à sa politique d'agression et l'aide qui permet de couvrir le racisme et le colonialisme proviennent d'une source unique, également, à savoir les mêmes puissances occidentales qui assurent à Pretoria une protection directe et le protègent contre l'application de sanctions efficaces, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ce faisant, elles sont devenues directement complices du chaos qu'ont engendré les actes de l'Afrique du Sud dans toute l'Afrique australe. Ces pays, notamment les Etats-Unis et le Royaume-Uni, tout en se dissimulant derrière l'écran de fumée des condamnations éloquentes de Pretoria et tout en discutant des sanctions économiques facultatives, conservent toujours des investissements énormes, directs ou sous forme de portefeuilles, en Afrique du Sud et en Namibie, participent ainsi à l'exploitation cruelle de la population africaine autochtone et appuient l'apartheid sur le plan économique.

Le régime raciste d'Afrique du Sud est un anachronisme. L'histoire et l'Organisation des Nations Unies ont déjà prononcé leur condamnation du système et de la politique d'apartheid et de colonialisme dans le sud de l'Afrique. Bientôt ces phénomènes disparaîtront de la face de la terre, mais entre-temps le racisme et le colonialisme peuvent infliger d'immenses souffrances et des tragédies aux peuples d'Afrique. Ils peuvent, comme nous le voyons aujourd'hui, provoquer des bains de sang et menacer sérieusement la paix et la sécurité internationales.

M. Safronchuk (URSS)

Compte tenu des derniers événements, nous voudrions appeler l'attention du Conseil de sécurité sur deux aspects de la politique menée par l'Afrique du Sud et ses protecteurs, qui représentent une menace croissante pour les peuples d'Afrique australe. Le régime raciste essaie de trouver une solution à la crise profonde qui sévit en Afrique australe en exerçant sa répression contre la majorité écrasante de sa propre population et en se livrant à l'agression extérieure. Les autorités de Pretoria cherchent à imposer leur hégémonisme colonialiste à l'ensemble de l'Afrique australe. Ces dernières semaines, le monde entier a été témoin de l'étranglement du Lesotho souverain par l'imposition d'un blocus général à ce petit pays sans protection, complètement encerclé par l'apartheid. En même temps, nous entendons les menaces proférées par l'Afrique du Sud d'étendre cette politique de terrorisme d'Etat à d'autres pays, au Botswana et au Mozambique.

La politique de terrorisme d'Etat et de déstabilisation en Angola prend des proportions toujours plus sinistres. La République populaire d'Angola est victime d'une agression tant ouverte que secrète, à laquelle participent directement les forces armées sud-africaines, et simultanément d'une agression indirecte de la part de bandes de mercenaires contre-révolutionnaires de l'UNITA, composées d'assassins et de traîtres du peuple angolais et qui jouent le même rôle ignoble que les contras au Nicaragua ou les mercenaires américains en Afghanistan et dans d'autres parties du monde. Il est intéressant de noter que le rassemblement de tous ces mercenaires meurtriers et traîtres à leur propre peuple, a eu lieu l'été dernier, en terre africaine précisément.

Le monde entier connaît les actes abjects des mercenaires de l'UNITA en Angola et il sait également que ces actes bénéficient de l'appui direct du régime raciste sud-africain et des services secrets occidentaux, au premier chef des Etats-Unis. La dernière preuve de l'ingérence dans les affaires intérieures de l'Angola souverain est l'accueil que Washington vient de réserver à Savimbi, le chef des bandits de l'UNITA, dont ont déjà parlé les représentants d'un certain nombre d'Etats. Ce laquais du régime raciste a pratiquement été reçu avec les honneurs dus aux chefs d'Etat et de gouvernement. Il a rencontré le Président des Etats-Unis, le Secrétaire d'Etat, le Ministre de la défense et d'autres hauts fonctionnaires du Gouvernement des Etats-Unis, qui ont procédé avec lui à des négociations et à des accords. Mais on peut s'interroger sur leur objet. Il est

M. Safronchuk (URSS)

évident que le but de cet exercice est d'étendre les activités de banditisme et de subversion contre le Gouvernement légal d'Angola.

Des dizaines de milliers de dollars prélevés sur le budget des Etats-Unis et les impôts payés par les contribuables sont consacrés à cette fin. Cette mesure du Gouvernement des Etats-Unis s'inscrit dans le cadre de sa politique dite d'engagement constructif et d'alliance historique entre Washington et Pretoria. Comme l'a souligné la Déclaration adoptée par l'Organisation de l'unité africaine (OUA), cette ingérence de la part des Etats-Unis est un acte d'hostilité à l'égard non seulement de l'Angola, Etat souverain, mais de l'Organisation de l'unité africaine tout entière.

Qui reçoit-on en le traitant comme un invité d'honneur du Gouvernement des Etats-Unis, ce même gouvernement qui parle tant et si fort de la nécessité de lutter contre le terrorisme international? Voici quelques faits très brefs concernant les activités terroristes de Savimbi, qui sont certainement bien connus du Gouvernement des Etats-Unis. A la suite de l'action terroriste entreprise par la bande de l'UNITA et l'Afrique du Sud dans la partie méridionale de l'Angola, des personnes ont été prises en otages et je peux vous citer des chiffres :

M. Safronchuk (URSS)

En 1980, deux citoyens soviétiques ont été pris comme otages; en 1981, un citoyen soviétique a été enlevé et quatre autres ont été tués; en mars 1983, 64 Tchécoslovaques ont été enlevés, dont un a été tué; en février 1984, 16 citoyens britanniques ont été pris comme otages; en juillet de la même année, ce fut le cas de 2 Portugais et, en septembre 1984, celui d'un autre Portugais; en décembre, 17 Philippins, 3 Britanniques et 2 Américains ont été pris comme otages; en mars 1985, un Portugais a été pris comme otage; en mai un Britannique et un Irlandais ont connu le même sort, et, en novembre 12 Soviétiques sont morts lorsqu'un avion de transport s'est écrasé après avoir été descendu par les bandits de Savimbi. Les ressortissants de nombreux pays qui fournissent une aide désintéressée au Gouvernement souverain d'Angola ont également été victimes de ces pratiques.

Voilà le véritable visage de Savimbi. Il y a deux jours environ, le représentant des Etats-Unis a affirmé devant le Conseil de sécurité que selon lui Israël a le droit de se saisir d'un avion civil appartenant à un autre pays s'il transporte des terroristes. Par ailleurs, Washington reçoit avec tous les honneurs l'invétéré bandit et terroriste international, qui a sur la conscience le sang non seulement d'Africains mais de ressortissants de nombreux autres pays du monde, au lieu de l'arrêter et de le remettre aux autorités angolaises pour qu'il reçoive le châtiment qu'il mérite.

La presse américaine, notamment The Washington Post, a tout à fait raison de dire que les Etats-Unis non seulement se sont mis du côté de ce séparatiste de l'UNITA mais qu'ils se sont également alignés sur les autorités sud-africaines qui mènent une guerre non déclarée contre l'Angola indépendant et contre d'autres Etats africains.

Depuis de nombreuses années, la communauté internationale, l'ONU, le Mouvement des non-alignés, l'Organisation de l'unité africaine et de nombreuses autres instances internationales exigent l'application contre l'Afrique du Sud de sanctions globales et obligatoires en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Pendant toute cette période, les Etats-Unis et leurs alliés occidentaux ont fait obstacle à l'adoption par le Conseil de sécurité de telles sanctions contre le régime raciste.

M. Safronchuk (URSS)

Plus de douze ans se sont déjà écoulés depuis que l'Assemblée générale a refusé à ce régime le droit d'occuper sa place aux Nations Unies aux côtés des autres nations civilisées et éprises de paix. Bien que le racisme et l'apartheid soient condamnés depuis longtemps comme des pratiques hors la loi, ce régime continue de trouver des alliés et des défenseurs et cela même au Conseil de sécurité.

L'Union soviétique condamne l'utilisation de conflits régionaux aux fins d'ingérence dans les affaires intérieures d'Etats souverains et d'exacerbation de la confrontation entre l'est et l'ouest. Le Secrétaire général du Comité central du PC soviétique, Michael Gorbachev, a déclaré récemment à ce sujet :

"L'URSS s'oppose à la transformation de l'Afrique en une arène de confrontation quelconque et surtout pas de confrontation militaire. Nous estimons que seuls les peuples d'Afrique ont le droit de déterminer l'avenir de leur continent et de choisir librement la voie de développement de leurs Etats; nul ne doit s'immiscer dans leurs affaires intérieures et leur imposer des positions étrangères.

L'Afrique ne se trouve nullement à la périphérie des pays capitalistes développés contrairement à ce que certains ont pris l'habitude de penser depuis l'ère coloniale. L'Union soviétique définit ses relations avec les pays africains sur la base de l'égalité complète, du strict respect de leur indépendance et de leur égalité et sur l'appui à la lutte que mène ces pays contre le néo-colonialisme et l'impérialisme."

Le foyer de tension en Afrique australe doit être éliminé par des moyens politiques, dans le contexte d'un abandon complet de la politique de terrorisme d'Etat et d'ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats de la région. Un rôle important dans ce processus revient aux Nations Unies, à l'OUA et au Mouvement des non-alignés. L'unité d'action des pays africains et des autres pays non alignés et de tous les pays progressistes sera le gage du succès de la lutte menée contre le racisme et contre toutes les formes de colonialisme, notamment le néo-colonialisme, dans la partie australe du continent africain.

Il convient d'agir résolument et promptement pour forcer les Etats occidentaux à mettre un terme à la politique d'apaisement et d'encouragement qu'ils appliquent à l'égard de l'agresseur raciste.

M. Safronchuk (URSS)

Comme certains l'ont déjà souligné, le Conseil de sécurité doit agir efficacement s'il veut éviter le pire et obliger les racistes de Pretoria à mettre fin à leur agression contre la majorité africaine d'Afrique du Sud et à leurs actes de répression contre les Etats voisins et à libérer la Namibie,

Le PRESIDENT : L'orateur suivant est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. VELAZCO SAN JOSE (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je commencerai tout d'abord par vous exprimer le plaisir de ma délégation à vous voir, vous représentant d'un pays africain avec lequel Cuba entretient de véritables relations d'amitié et de fraternisé, présider les travaux de cette instance. Nous sommes particulièrement heureux de voir que les délibérations du Conseil de sécurité sur la grave situation qui sévit en Afrique australe se séroulent sous la présidence du représentant d'un pays dont l'engagement historique envers la lutte des peuples contre le colonialisme et l'oppression étrangère est connu de tous. Nous sommes certains que pour ces raisons et en raison aussi de votre expérience et de vos qualités personnelles bien connues, la direction du Conseil pendant le mois de février se trouve en bonnes mains. Nous vous souhaitons plein succès dans cette tâche.

Je veux dire aussi toute notre reconnaissance au représentant permanent de la République populaire de Chine pour sa présidence pendant le mois de janvier.

Ce n'est pas un hasard si, pendant la courte période qui s'est écoulée depuis le début de l'année, deux des alliés les plus proches des Etats-Unis se sont trouvés par quatre fois aux bancs des accusés face au Conseil de sécurité qui est chargé de veiller au maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce n'est pas non plus un hasard si à ces quatre occasions les Etats-Unis, avec leurs alliés, ont senti qu'ils se trouvaient aussi au banc des accusés.

M. Velazco San José (Cuba)

Comment pourrions-nous examiner la question du Moyen-Orient et de l'Afrique australe sans tenir compte du contexte de la stratégie agressive de l'impérialisme américain contre les peuples arabes et les peuples africains, ou contre les peuples d'autres régions, comme l'Amérique centrale?

C'est avec indignation que nous avons tous été les témoins de l'arrogance et du mépris de Washington pour l'opinion publique internationale, y compris celle de nombre de ses propres alliés, qui a exercé à trois reprises déjà depuis le début de l'année son droit de veto devant ce Conseil pour protéger ses amis de Tel-Aviv et laisser impunis leurs crimes et leur politique de terrorisme d'Etat contre les peuples arabes.

Il y a quelques heures à peine que le Conseil de sécurité a terminé l'examen de la question du détournement d'un avion civil libyen dans l'espace aérien international par des avions militaires israéliens, et cet acte, faute d'avoir été sanctionné comme il convenait, a créé un précédent, de même que l'acte similaire commis il y a quelques semaines par des avions de la Sixième Flotte américaine contre un avion égyptien, lourd de conséquences imprévisibles pour l'aviation civile internationale et la sécurité de passagers innoncents.

Ces actes criminels, qui caractérisent peut-être plus que tout autre la politique de terrorisme d'Etat, et la justification qu'ils rencontrent à Washington et à Tel-Aviv ne démasquent-ils pas le cynisme et la duplicité des autorités américaines et israéliennes lorsque celles-ci se prononcent contre le terrorisme?

Par une telle attitude, ces deux pays ne foulent-ils pas insolemment aux pieds la résolution 40/61 de l'Assemblée générale et la résolution 579 (1985) du Conseil de sécurité auxquelles ils avaient adhéré eux-mêmes puisqu'elles avaient été adoptées par consensus?

Cela explique les efforts déployés par la délégation américaine pour que ne figure dans cette résolution de l'Assemblée générale aucune condamnation explicite du terrorisme d'Etat. Et c'est logique : condamner le terrorisme d'Etat revient automatiquement à condamner les actions commises par Israël contre les peuples arabes et palestiniens, par l'Afrique du Sud dans ses agressions continues contre les pays africains voisins et par les Etats-Unis eux-mêmes dans leur politique agressive contre l'héroïque peuple nicaraguayen.

M. Velazco San José (Cuba)

Je saisis cette occasion pour réaffirmer notre solidarité la plus ferme avec l'African National Congress qui dirige la lutte pour éliminer le régime odieux de l'apartheid. Nous tenons à réitérer la solidarité inébranlable de Cuba avec la révolution angolaise et son appui indéfectible à la lutte des patriotes namibiens sous la direction de la SWAPO, son seul représentant légitime, et nous exprimons notre reconnaissance aux Etats de première ligne pour la position très ferme qu'ils ont gardée face aux agressions et aux menaces du régime de l'apartheid.

Le PRESIDENT : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il a eues à mon endroit.

En raison de l'heure tardive, je me propose, avec l'assentiment des membres du Conseil, de lever la séance maintenant. La prochaine séance du Conseil de sécurité, au cours de laquelle nous poursuivrons l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour, aura lieu demain, mercredi 12 février 1986, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 10.